

Concours « Programme de bourses, Caisse Desjardins de Limoilou 2022 »

Règlement

DURÉE DU CONCOURS

Le concours « **Programme de bourses, Caisse Desjardins de Limoilou 2022** » est organisé par la Caisse Desjardins de Limoilou (ci-après « l'Organisateur ») et se tient du 1^{er} mars 12h00 au 31 mars 2022 à 23h59 (ci-après « la période du concours »).

ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert aux membres de la Caisse Desjardins de Limoilou depuis au moins 90 jours au 1^{er} mars 2022 et qui :

- Sont âgés entre 14 et 30 ans au 31 mars 2022;
 - Sont étudiants à temps plein dans un programme d'études reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec de niveau secondaire, professionnel, collégial, ou universitaire pour la session d'automne 2022 et en mesure d'en fournir la preuve¹;
- (ci-après les « participants admissibles »).

Ne sont pas admissibles au concours :

- a. Les employés, cadres et administrateurs du mouvement Desjardins ainsi que les membres de la famille immédiate de l'une de ces personnes qui sont domiciliés à la même adresse.
- b. Les membres de la Caisse Desjardins de Limoilou depuis moins de 90 jours au 1^{er} mars 2022.

COMMENT PARTICIPER

Pour participer, les participants admissibles doivent, durant la période du concours:

- Se rendre sur le site Internet www.desjardins.com/bourses
- Se créer un profil si ce n'est déjà fait;
- Compléter dûment le formulaire de participation qui s'y trouve;

¹ Pour être considéré comme un étudiant à temps plein (complet), l'étudiant en formation professionnelle ou collégiale doit être inscrit à 4 cours ou avoir 180 heures de cours au total pour la session, soit 12 heures de cours par semaine. Pour être considéré comme un étudiant à temps plein (complet), l'étudiant universitaire doit être inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. Une exception peut être acceptée si la personne est considérée comme un étudiant à temps plein par son institution scolaire et peut en fournir la preuve.

- Cliquez sur « envoyer » pour soumettre sa participation;

Aucun achat ou contrepartie requis. Pour participer au concours sans achat ou obligation, les participants admissibles doivent écrire lisiblement à la main leur nom, adresse, en incluant la ville et le code postal, numéro de téléphone, la date et compléter les questions du formulaire en ligne qui sont en annexe 1 (secondaire) et 2 (postsecondaire) au présent règlement. Les bulletins de participation doivent être reçus au plus tard la dernière journée du concours, soit « le 31 mars 2022 » HE sous peine de nullité. Sur réception de la lettre, la participation au concours sera automatiquement enregistrée et donnera une chance de gagner. En effet, une enveloppe dûment reçue donne droit à une seule participation. Les inscriptions obtenues sont soumises aux mêmes conditions que celles applicables aux autres inscriptions. Les reproductions mécaniques ne sont pas acceptées. Les bulletins de participation deviennent la propriété de l'Organisateur et ne seront pas retournés.

Limite d'une participation par participant admissible quel que soit le mode de participation utilisé.

PRIX

Il y a 53 prix à gagner, d'une valeur totale de 57 500 \$. Ces prix consistent en 53 bourses, selon la répartition suivante :

- 3 bourses de mérite de 500 \$ - niveau secondaire – 1 500 \$
- 12 bourses de mérite de 1 000 \$- niveau professionnel et collégial – 12 000 \$
- 16 bourses de mérite – 1 500 \$ – niveau universitaire - 24 000 \$
- 1 bourse de mérite de 4 000 \$ – tout niveau – 4 000 \$
- 2 bourses de tirage au sort de 250 \$ - niveau secondaire – 500 \$
- 7 bourses de tirage au sort de 500 \$ - niveau professionnel et collégial – 3 500 \$
- 12 bourses de tirage au sort de 1 000 \$ - niveau universitaire – 12 000 \$

Tout ce qui n'est pas décrit ci-haut n'est pas inclus dans le prix et est à la charge du gagnant.

Le gagnant assumera seul les impôts pouvant découler de l'attribution du prix, à l'entièvre exonération de l'Organisateur et des personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu. Chaque situation est différente. Référez-vous à votre comptable au besoin.

BOURSES DE MÉRITE

Les gagnants des bourses de mérite seront déterminés par un jury composé de membres de la Caisse Desjardins de Limoilou, nommés par le conseil d'administration de la Caisse. Ils se regrouperont virtuellement le 25 mai 2022 à 17h pour analyser les candidatures.

Voici les critères pris en compte pour l'analyse des candidatures. Selon ses critères, les membres du jury identifieront les jeunes de chaque niveau d'étude qui se démarquent le plus et qui se mériteront une bourse jeunesse.

- 1- L'étudiant démontre un grand engagement social, collectif, familial, etc. (50 points)

Voici quelques exemples de démonstration d'engagement :

- Rôle de leadership dans une équipe de sport étudiant;
- Participation au conseil étudiant ou à une association étudiante;
- Bénévolat;

d. Participation à des initiatives culturelles, communautaires, scientifiques, d'ingénierie, etc.

2- L'étudiant démontre une grande persévérence scolaire (50 points)

La persévérence scolaire peut se manifester par :

- a. le fait de persévérer face à un événement éprouvant (maladie, deuil, accident, etc.);
- b. Le fait de persévérer à l'école et d'augmenter ses résultats scolaires;
- c. Le maintien d'une bonne performance académique dans le parcours de l'étudiant.

Les participants sélectionnés seront annoncés lors de la soirée de remise des bourses virtuelle qui se tiendra à l'automne 2022. Un courriel sera ensuite envoyé à l'ensemble des participants sélectionnés après l'événement pour confirmer leur éligibilité et afin de signer la déclaration d'exonération. Si le candidat répond à tous les critères, il pourra officiellement être déclaré gagnant. Suite à cela, les bourses seront remises par dépôt direct au plus tard 30 jours après la signature du formulaire d'exonération signé à la suite de l'événement.

Les informations relatives à la soirée de remise des bourses seront communiquées par courriel par l'Organisateur aux participants inscrits au concours durant la semaine du 5 septembre 2022.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.

BOURSES PAR TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort sera fait manuellement le soir de l'événement de remise de bourses jeunesse à l'automne 2022 parmi les candidats admissibles qui auront soumis leurs candidatures et qui seront présents à la soirée. Un courriel sera ensuite envoyé à l'ensemble des participants sélectionnés après l'événement pour confirmer leur éligibilité et afin de signer la déclaration d'exonération. Si le candidat répond à tous les critères, il pourra officiellement être déclaré gagnant. Suite à cela, les bourses seront remises par dépôt direct au plus tard 30 jours après la signature du formulaire d'exonération signé à la suite de l'événement.

Les informations relatives à la soirée de remise des bourses ainsi qu'au tirage au sort seront communiquées par courriel par l'Organisateur aux participants inscrits au concours durant la semaine du 5 septembre 2022.

Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Afin d'être déclaré gagnant, chaque participant sélectionné devra :

- a) Être joint par téléphone ou par courriel par l'Organisateur dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'événement de remise des bourses jeunesse. Il aura un maximum de 15 jours pour retourner l'appel ou le courriel de l'Organisateur du concours, à défaut de quoi il perdra son droit au prix. Le prix sera alors attribué au participant suivant, dont le nom aura été tiré au sort ou selon son résultat suite à l'analyse de sa candidature, et la même procédure sera suivie, jusqu'à ce que le gagnant ait été désigné.

OU

Être joint par l'Organisateur qui communiquera avec un parent ou un tuteur légal du participant sélectionné, par courriel ou par téléphone, au plus tard dans les 5 jours suivant l'événement de remise des bourses jeunesse. Le parent ou le tuteur légal devra répondre dans un maximum de 15 jours, à défaut de quoi le participant sélectionné perdra son droit au prix. Le prix sera alors attribué au participant suivant, dont le nom aura été tiré au sort ou selon son résultat obtenu suite à l'analyse de sa candidature, et la même procédure sera suivie, jusqu'à ce que le gagnant ait été désigné.

- b) Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement;
- c) Transmettre à l'Organisateur une preuve acceptée de fréquentation scolaire à temps plein pour la session d'automne 2022;
- d) Répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à une question d'habileté mathématique qui lui sera posée dans son formulaire d'inscription, applicable si le participant a été tiré au sort pour la remise de sa bourse;
- e) Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après « le Formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par courriel et le retourner à l'Organisateur du concours dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de sa réception. C'est le parent ou le tuteur légal qui signera le formulaire si le participant sélectionné est mineur.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition mentionnée au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et à la discrétion de l'Organisateur, le prix sera annulé ou un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement de participation jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de ce prix. Les mêmes conditions resteront alors applicables en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

2. **Remise du prix.** Dans les vingt (20) jours suivant la réception du Formulaire de déclaration, l'Organisateur contactera les candidats sélectionnés afin de les informer des modalités de prise de possession de son prix. En cas de refus de recevoir son prix par le participant sélectionné, l'Organisateur sera libéré de toute obligation relativement à la remise de ce prix et pourra procéder, à sa discrétion, à l'annulation de ce prix ou à un nouveau tirage de la manière décrite au paragraphe précédent.

Si un candidat sélectionné est un mineur et réside au Québec, le prix ne pourra être réclamé que par la personne inscrite au concours avec le consentement écrit de l'un de ses parents ou de son tuteur, lequel confirmera l'âge du participant, que celui-ci remplit toutes les conditions du concours et dégagera l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de toute responsabilité quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix, de sa qualité, de toute défectuosité du prix ou de sa perte dans le transport, et ce, en signant le Formulaire de déclaration.

3. **Vérifications.** Toutes les inscriptions et tous les Formulaires de déclaration peuvent être soumis à des vérifications par l'Organisateur. Ceux qui sont selon le cas, incomplets, inexacts, illisibles, reproduits mécaniquement, mutilés, frauduleux, déposés ou transmis en retard, comportant un numéro de téléphone invalide ou autrement non conforme, pourront être rejetés et ne donneront pas droit au prix.

4. **Disqualification.** Toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement et de nature à être injuste envers les autres participants (exemple : piratage informatique, utilisation de « voting group », utilisation d'un prête-nom) sera automatiquement disqualifiée et pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes.
5. **Déroulement du concours.** Toute tentative visant à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.
6. **Acceptation des prix.** Les prix devront être acceptés tels que décrits au présent règlement et ne pourront être échangés, substitués ou transférés à une autre personne, sauf ce qui est prévu au présent règlement.
7. **Limite de responsabilité.** Si l'Organisateur ne peut attribuer le prix tel qu'il est décrit au présent règlement, il se réserve le droit de remettre un prix de même nature et de valeur équivalente ou à son entière discrétion, la valeur du prix indiquée au présent règlement. Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

Dans le cas où le nombre de prix offerts était supérieur au nombre de participants admissibles, l'organisateur se réserve le droit d'annuler les prix excédentaires.

8. **Limite de responsabilité - utilisation du prix.** Les gagnants dégagent l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient découler de sa participation au concours, de l'acceptation et de l'utilisation du prix. Les gagnants reconnaissent qu'à compter de la réception du prix ou de la lettre lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entièvre et exclusive responsabilité des différents fournisseurs de produits et services. Les gagnants s'engagent à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet. Le gagnant d'un prix reconnaît que la seule garantie applicable à celui-ci est la garantie habituelle du manufacturier.
9. **Limite de responsabilité- fonctionnement du concours.** L'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défaillante, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de lire le règlement de participation ou l'en empêcher. Ils se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours. Plus particulièrement, si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée du concours est corrompue ou gravement touchée, notamment en raison de virus, de bogues, d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraudes ou de défaillances techniques informatiques ou de toute autre cause, l'Organisateur se réserve le droit, sans préavis (sous réserve de l'approbation de la Régie au Québec) d'annuler, de modifier, de prolonger ou de suspendre le concours.
10. **Limite de responsabilité – réception des participations.** L'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu ne seront pas responsables des participations perdues, mal acheminées ou en retard, y compris dû à un problème lié au service postal ou

de toute défaillance pour quelque raison que ce soit, du site web pendant la durée du présent concours, y compris tout dommage à l'ordinateur ou l'appareil mobile d'un participant.

11. **Limite de responsabilité – situation hors contrôle.** L'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
12. **Modification du concours.** L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, sous réserve de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, s'il y a lieu. Aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
13. **Fin de la participation au concours.** Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, la participation au concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la date de fin prévue au présent règlement, l'attribution pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur, parmi les inscriptions dûment enregistrées et reçues jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au concours.
14. Dans tous les cas, l'Organisateur ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
15. **Limite de responsabilité - participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.
16. En acceptant le prix, tout gagnant autorise l'Organisateur et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu à utiliser, si nécessaire, ses nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
17. **Communication avec les Participants.** Aucune communication ni correspondance ne sera échangée avec les Participants dans le cadre du présent concours autrement que conformément au présent règlement ou à l'initiative de l'Organisateur ou pour obtenir leur consentement à l'utilisation de leur texte de participation sans achat ou contrepartie.
18. **Renseignements personnels.** L'information personnelle recueillie sur les participants sera utilisée uniquement à des fins de gestion du concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.
19. **Propriété.** Les formulaires d'inscription et les Formulaires de déclaration sont la propriété de l'Organisateur du concours et ne seront en aucun cas retournés aux participants.
20. **Décisions.** Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions finales et sans appel de l'Organisateur, qui administre le concours.

Toute décision de l'Organisateur du concours ou de leurs représentants relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec sur toute question relevant de sa compétence.

21. **Pour les participants du Québec :** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux ain qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'intervention pour tenter de le régler.
22. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
23. Le présent règlement est disponible sur le site www.desjardins.com/caisselimoilou ou sur demande à la réception de la Caisse.
24. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version française prévaudra.
25. Le concours est assujetti à toutes les lois applicables.

N.B. : Le genre masculin n'est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Annexe 1 : Candidature soumise sur la plateforme de bourses d'études

(Élèves de niveau secondaire)

Toutes les sections ou questions accompagnées d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Votre profil*

Informations d'identification

- Nom complet
- Adresse courriel
- Adresse postale complète
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Genre à lequel l'étudiant s'identifie
- Préférence de langue

Institution financière

- Es-tu membre d'une Caisse Desjardins? Si oui, laquelle

Diversité

- Es-tu membre d'une minorité ethnique ou visible? Es-tu une personne ayant un handicap? As-tu le statut d'Autochtone au Canada

Parlez-nous de vos études*

Merci de remplir cette section deux fois (une pour le printemps 2021 et une autre pour l'automne 2021).

- Niveau d'études
- Domaine d'étude
- Programme poursuivi
- Nom de l'établissement scolaire
- Études à temps plein ou à temps partiel? Si partiel, pour quelle raison?
- Résultats scolaires (moyenne cumulative)
- Obtention d'un diplôme à la fin de cette session?

Nous voulons mieux te connaître

1. Est-ce que tu t'impliques à ton école ou dans ton milieu? Fais-tu du bénévolat? Participes-tu à un comité? (Oui/Non)

1.1 Si oui, quelles activités fais-tu exactement? Depuis quand?

2. Quels sont tes centres d'intérêt?

Art et cinéma
Cuisine
Entrepreneuriat
Environnement
Musique
Politique
Sciences et technologies
Sport et activité physique
Théâtre

2.1 Parle-nous de ce centre d'intérêt. Fais-tu partie d'une équipe ou d'un groupe? Suis-tu des cours? Participes-tu à des concours ou à des spectacles? Dis-nous quelle place ce loisir occupe dans ta vie.

3. As-tu des plans pour les prochaines années? Des rêves? Dis-nous quels sont tes projets.
4. Finalement, dis-nous pourquoi tu aimerais recevoir une bourse d'études. Sais-tu ce que tu ferais avec cet argent?
5. Réponds correctement à la question d'habileté mathématique suivante : $(2 \times 3) - 4 + 2 = ?$

Annexe 2 : Candidature soumise sur la plateforme de bourses d'études

(Étudiants de niveau professionnel, collégial et universitaire)

Toutes les sections ou questions accompagnées d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Votre profil*

Informations d'identification

- Nom complet
- Adresse courriel
- Adresse postale complète
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Genre à lequel l'étudiant s'identifie
- Préférence de langue

Institution financière

- Êtes-vous membre d'une Caisse Desjardins? Si oui, laquelle?

Diversité

- Êtes-vous membre d'une minorité ethnique ou visible? Êtes-vous une personne ayant un handicap? Avez-vous le statut d'Autochtone au Canada?

Parlez-nous de vos études*

Merci de remplir cette section deux fois (une pour le printemps 2021 et une autre pour l'automne 2021).

- Niveau d'études
- Domaine d'étude
- Programme poursuivi
- Nom de l'établissement scolaire
- Études à temps plein ou à temps partiel? Si partiel, pour quelle raison?
- Résultats scolaires (moyenne cumulative)
- Obtention d'un diplôme à la fin de cette session?

Parlez-nous de vous

6. Êtes-vous une personne engagée dans la vie étudiante ou citoyenne? Faites-vous du bénévolat? (Oui/Non)
 - 6.1 Si oui, parlez-nous de vos engagements. Dans quels organismes ou associations vous impliquez-vous? Depuis quand? Est-ce que vous y investissez beaucoup de temps?
7. Faites-vous de la recherche? Avez-vous publié un article ou donné une conférence en lien avec vos études? (Pour les étudiants de 2^e et 3^e cycle universitaire seulement)
8. Indiquez vos passions et vos centres d'intérêt :

Alimentation et nutrition
Culture, art et musique
Entrepreneuriat
Environnement
Sciences et technologies
Sports et activité physique
Voyages et plein air
Etc.

- 8.1 Expliquez-nous la place que votre passion prend dans votre vie. Faites-vous partie d'une équipe, d'une troupe ou d'un club? Participez-vous à des compétitions, à des concours ou à des spectacles? Combien de temps y consacrez-vous? Est-ce plus qu'un simple passe-temps? Si oui, expliquez-nous pourquoi.
9. Parmi les choix suivants, lequel se rapproche le plus de votre situation financière? (Rassurez-vous, il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse! Peu importe votre réponse, vous pouvez avoir des chances de gagner une bourse.)
 - En général, ça va bien, mais il m'arrive d'avoir de la difficulté à joindre les deux bouts.
 - Je m'en sors assez bien, car j'ai des bourses qui me permettent de payer mes études sans trop de difficulté.
 - J'ai énormément de difficulté à joindre les deux bouts au quotidien, car je subviens à mes besoins sans aide et j'ai des dépenses importantes.
 - Ça va bien, je reçois de l'aide de mon entourage pour payer mes études.
 - J'ai beaucoup de difficulté à payer mes études et j'ai plusieurs dettes qui s'accumulent.

10. Maintenant, expliquez-nous plus en détail comment vont vos finances. Est-ce que vos études vous coûtent cher? Devez-vous vous éloigner de la maison? Êtes-vous autonome financièrement? Avez-vous des enfants à charge? Des prêts étudiants? Recevez-vous de l'aide de vos parents ou de votre employeur? Bref, nous voulons savoir à quoi ressemble votre situation financière et pourquoi vous avez besoin d'une bourse.
11. Nous sommes sensibles aux situations qui rendent un parcours plus difficile. Avez-vous vécu une épreuve ou des difficultés d'ordre personnel? Avez-vous des problèmes de santé, d'apprentissage ou d'autres troubles qui affectent vos études? Bref, racontez-nous votre histoire de vie, si vous le voulez bien.
12. Avez-vous décidé de retourner aux études ou de changer de programme à la suite de la pandémie? (Oui/Non)
13. Décrivez-nous votre cheminement scolaire. Avez-vous eu un parcours particulier? Avez-vous fait un retour aux études ou une réorientation? Après combien d'années? Avez-vous eu besoin de vous éloigner et vous adapter à un nouvel environnement pour les études?
14. Parlez-nous de vos rêves, de vos ambitions, de vos projets. De quoi êtes-vous fier dans votre parcours scolaire? Avez-vous des plans pour les prochaines années?
15. Téléversez votre dernier bulletin. Si vous n'avez pas de bulletin à jour, vous n'êtes pas obligé de le joindre.
16. Répondez correctement à la question d'habileté mathématique suivante : $(2 \times 3) - 4 + 2 = ?^*$